

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle Gérard Philippe

MARDI 15 JUIN 2021, à 18 heures 30

Affiché le 07 juin 2021

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

*Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 09 avril 2021*

FINANCES

- 1 – Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- 2 – Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances
- 3 – Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 2021-2022
- 4 – Tarifs des participations des familles à l'accueil de loisirs 2021-2022
- 5 – Tarifs Garderie année scolaire 2021-2022
- 6 – Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE année scolaire 2021-2022
- 7 – Tarifs prestations « petits déjeuners » fournis par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022
- 8 – Tarifs de la Musique et de la Danse pour l'année scolaire 2021-2022
- 9 – Autres tarifs culturels pour l'année scolaire 2021-2022
- 10 – Subventions communales 2021
- 11 – Mise en affectation de biens au Centre Communal d'Action Sociale

ENFANCE – JEUNESSE

- 12 – Rythme scolaire

URBANISME PATRIMOINE TRAVAUX

- 13 – Adhésion CAUE 87
- 14 – Adhésion Agence Technique Départementale (ATEC 87)
- 15 – Convention tripartite entre Limoges Métropole, EPF et la commune
- 16 – Mise à disposition d'un espace vert à un agriculteur

COMMANDE PUBLIQUE

- 17 – Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications

RESSOURCES HUMAINES

- 18 – Modification du tableau des emplois
- 19 – Convention de gestion contrat d'assurance statutaire SOFAXIS-CNP 2021/2024
- 20 – Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

- 21 – Approbation du règlement intérieur du jeu concours des maisons fleuries
- 22 – Approbation du règlement intérieur musique et danse - Modification

GESTION

- 23 – LIMOGES METROPOLE – Pacte de gouvernance
- 24 – Mise à disposition des installations de la Sablière – Convention
- 25 – Désignation d'un représentant au CAUE 87